Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260605-CM26060533-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 mai 2026 **Date d'affichage de la liste des délibérations** Le 10 juin 2026 **Nombre de conseillers** En exercice **29** Présents ou représentés **29** Votants **29**	L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 heures 30 Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique **Etaient présents** : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : Mme Célia BEST (procuration à Mme Dorothée DURAND) M. Pierre BOENNEC (procuration à Mme Pauline LOUSSOUARN) Mme Christine COUROT (procuration à Mme Martine OLIVIER) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Joëlle KERSUAL a été élue secrétaire de séance.

3-3 Adhésion aux organismes divers en 2026

Monsieur Michel RAPHALEN, rapporteur, expose :
« Sur proposition de la Commission stratégie patrimoniale et financière et administration générale qui a examiné ce dossier lors de sa réunion du mercredi 27 mai 2026, il vous est proposé d'adhérer aux organismes suivants pour l'année 2026 et de régler les cotisations correspondantes. Votre Commission vous propose également d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec le Comité des œuvres sociales du personnel.

Organismes	*Proposition 2026 en €*
Association des maires du Finistère	*2 557, 65*
Comité des œuvres sociales du personnel	*29 000, 00*

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu l'avis de la Commission stratégie patrimoniale et financière et administration générale en date du 27 mai 2026
Adopte les conclusions du rapporteur
Attribue les subventions et cotisations telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus
Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment, à signer la convention à intervenir avec le Comité des œuvres sociales du personnel.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 11 juin 2026
Monsieur le Maire,

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTERE

Jean-Baptiste HUET